



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caen, le 15 novembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Situation administrative d'un ressortissant algérien dénommé « *Abdelkrim* »

Les médias se sont fait l'écho, ce week-end, d'un rassemblement organisé devant le Commissariat de Deauville-Trouville par trois associations (la CIMADE, l'ASTI et ARCAL) pour soutenir les refus successifs d'un ressortissant algérien, appelé *Abdelkrim*, à respecter l'obligation de quitter le territoire français dont il fait l'objet.

Depuis 2017, ce ressortissant algérien a fait l'objet de :

- trois décisions d'éloignement ;
- une interdiction de retour sur le territoire français.

En outre, par trois fois, les juridictions ont confirmé ces décisions d'éloignement : deux fois en première instance, et une fois en appel.

Enfin, cette même personne a été condamnée, par le Tribunal de Grande Instance de Lisieux, en juin 2017, à 6 mois de prison avec sursis pour violences sur conjoint.

Compte-tenu de ces éléments, il n'est pas envisagé de régulariser la situation administrative de ce ressortissant étranger.

En fin de semaine, il s'est soustrait une nouvelle fois à son éloignement.

Indépendamment des sanctions pénales que prévoit le code de l'entrée et du séjour (CESEDA) pour un tel refus, il pourra désormais, en cas d'interpellation, être placé directement en rétention administrative afin de pouvoir procéder à son éloignement vers son pays d'origine.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication**

Tél : 02 31 30 64 00

Mél : pref-presse@calvados.gouv.fr